

# Valider les acquis de votre mandat

**M**anagement, gestion, décision, communication, analyse: les élus locaux acquièrent une riche expérience au cours de leur mandat. Sans toujours «capitaliser» ces années consacrées à la vie publique. «Ils n'ont pas conscience de leur valeur car il n'existe pas de "diplôme d' élu"», souligne Martine Schelcher, directrice d'ESM Consult, un organisme de formation et de conseil situé à Bergholtz-Zell (68).

Pour aider les maires, et tous ceux qui ont exercé des fonctions exécutives dans les communes et intercommunalités, à valoriser les acquis de leur expérience, le réseau Elles Aussi a noué un partenariat avec l'université de Bretagne occidentale (UBO) en vue de réaliser un petit guide intitulé «Vos acquis d' élu-e local-e». «La reconnaissance des acquis est indispensable afin de rassurer les candidats potentiels sur l'apport d'un mandat municipal. En particulier les femmes, qui souvent mettent entre parenthèses leur carrière le temps de leur fonction électorale. Elle permet aux élus un retour serein à une vie professionnelle et personnelle», explique Armelle Danet, présidente de cette association.

## Clarifier les compétences

Ce livret se présente comme une troisième voie, à côté du bilan global de compétences en vue d'une reconversion professionnelle et de la validation diplômante des acquis des expériences (VAE) mise en œuvre avec l'université. Une alternative pour «ceux, plus nombreux, qui aspirent simplement à une clarification et une reconnaissance des acquis de leur mandat. Un cheminement pour mieux rebondir ou tourner la page». Car, comme s'exclame Annette Vazel, responsable de projet à Elles Aussi: «Il y a une vie après le mandat. Finissons-en avec le "retour à la case départ"! Ce bilan englobe, à la fois, les acquis professionnels, la vie personnelle et le mandat. Il faut considérer la personne dans sa globalité.» Une initiative saluée par l'Association des maires de France. «L'AMF est tout



ILLUSTRATION: P. LESTIENNE

## L'université de Brest à la pointe de la VAE

«Comme nous l'avait confié un maire, proviseur de lycée retraité: le bilan de compétences sert à mettre en mots ce que j'ai acquis au cours de mon mandat», se souvient Jean-Marie Filloque, vice-président de l'université de Bretagne occidentale, située à Brest (29), en charge de la formation tout au long de la vie. «Parce que l'université ne peut être à l'écart de ce domaine», dès 2002, l'UBO a organisé le dispositif de validation des acquis de l'expérience. Elle organise le 24 mars, à Brest, un «atelier de découverte» sur le dispositif de VAE. En parallèle, l'université développe depuis 2008, notamment en partenariat avec l'AMF 29, une offre de formation en direction des élus locaux du Finistère (2 600 inscrits). Le dispositif a été étendu à l'université de Bretagne Sud (campus de Lorient, Vannes et Pontivy). C'est donc naturellement vers l'UBO que s'est tournée l'association Elles Aussi pour réaliser ce travail référentiel qui a donné naissance au livret «Vos acquis d' élu-e local-e».

Pour aller plus loin: [www.ellesaussi.org](http://www.ellesaussi.org); [www.univ-brest.fr/formations-elus29](http://www.univ-brest.fr/formations-elus29)

à fait favorable à la reconnaissance des acquis du mandat des élus locaux, mais il faudrait qu'elle s'inscrive dans une réflexion globale sur le statut de l' élu que nous souhaitons voir enfin émerger tant la fonction de maire est devenue difficile

à exercer», souligne son vice-président, Philippe Laurent, maire de Sceaux (92). Catherine Le Moan, ancien maire de Telgruc-sur-Mer (29) a bénéficié du bilan des acquis de l' élu proposé par Elles Aussi et l'UBO: «J'ai pu

mettre en lumière mes atouts et me les approprier, transformer un savoir-faire en savoir professionnel. Etre maire a été une expérience si passionnante que je ne savais pas comment la réinvestir. Comment donner de la valeur à un travail qui nous a pris tant d'énergie mais pour lequel nous avons reçu une simple indemnité?» Aujourd'hui responsable d'un Ehpad, elle se rappelle avoir eu l'impression, au bout de trois entretiens, que son mandat de maire la desservait: «J'ai pensé à l'enlever de mon CV. C'est difficile pour une collectivité territoriale d'avoir un agent qui a été maire. On me disait: "Ça va être compliqué..." Au fond, ils ne se voyaient pas avoir sous leur responsabilité une personne ayant eu l'habitude de prendre, seule, des décisions.»

## Difficultés de l'exercice

Plusieurs difficultés surgissent dans la démarche de VAE. Les compétences des élus sont tellement vastes et transversales qu'il est difficile de donner une cohérence à l'ensemble. Par ailleurs, s'ils maîtrisent des enjeux et des projets, les élus considèrent que le savoir est dans le camp des techniciens. Et, ajoute Martine Schelcher, «beaucoup ont peur d'être étiquetés politiquement, par conséquent, ils ont tendance à cloisonner leur mandat et leur profession qui, elle, est "neutre"». Or, comme le résume Guy Geoffroy, député-maire de Combs-la-Ville (91), «le maire doit être irrigué par sa vie professionnelle et sociale. Cette dialectique est essentielle. Etre élu ne peut être un métier et avoir été élu ne doit pas être un handicap». Dernière difficulté, celle du financement de la VAE. Elles Aussi milite pour une prise en charge de ce bilan des acquis dans le cadre d'une disposition législative renforçant le statut de l' élu. En attendant, elle propose à des mairies pilotes de le réaliser sur leurs budgets formation. Quant au bilan global de compétence, plusieurs pistes sont possibles: via l'entreprise dans laquelle travaille le maire, le parti politique auquel il appartient ou Pôle emploi.

Aude Raux